



Brevet Européen des Premiers Secours - BEPS

décerné à

Gregori GHITTI

Namur, le 21 février 2026

N° : GP_2026_02_198244_31269_11433

Fin de validité : 20 février 2031



Le présent brevet a une durée de validité de 5 ans. Il ne qualifie pas son/sa détenteur·trice de « Secouriste en milieu professionnel » tel que défini par le SPF Emploi Travail et Concertation Sociale conformément au titre 5 « Premiers Secours » du livre 1^{er} du Code du bien-être au travail. du 28 avril 2017.